LE POINT EN RECHERCHE

Juillet 2010 Série socio-économique 10-006

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 3 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série de documents produits dans le cadre d'une recherche de la SCHL portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité.

On présente d'abord les principales caractéristiques de la population âgée de 15 ans ou plus ayant une incapacité. Ensuite, on dresse un profil détaillé des personnes ayant déclaré avoir une incapacité liée à l'ouïe. Les données servant à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du *Point en recherche* porte uniquement sur la population âgée de 15 ans ou plus. Les données présentées ici et dans les numéros subséquents de cette série sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 945 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrés au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue »; les voici[1] :

- Mobilité
- Agilité
- Vision
- Ouïe
- Parole et communication
- Déficience intellectuelle
- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Incapacité liée à l'ouïe

L'EPLA de 2001 définit une personne ayant une incapacité liée à l'ouïe comme une personne qui a de la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, ou dans une conversation avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[2] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[3].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[4].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

---

[1] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi.

[2] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le Dictionnaire du recensement de 2001, no 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[3] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[4] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe

Près du tiers (30 %) des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité affirment avoir une incapacité liée à l'ouïe (voir le tableau 1). Cela représente plus d'un million de personnes.

Répartition géographique

Le taux d'incapacité liée à l'ouïe varie parmi les provinces. Le taux le plus élevé est enregistré à Terre-Neuve-et-Labrador (36 %) et le plus faible, en Alberta (28 %). Voir le tableau 2.)

Âge et sexe

À l'échelle nationale, les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe sont habituellement plus âgées que celles affirmant avoir une incapacité, quelle qu'elle soit, ayant en moyenne 65 ans, par rapport à 59 ans. Les femmes ayant des troubles de l'ouïe sont en moyenne un peu plus âgées que les hommes (66 ans et 64 respectivement).

Tableau 1 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus, selon le type d'incapacité, 2001

	(Nombre)	(%)*
Incapacités, tous types confondus	3 352 300	100,0
Ouie	1 013 700	30,2
Vision	586 800	17,5
Parole et communication	356 300	10,6
Mobilité ou agilité	2 692 800	80,3
Douleur	2 332 300	69,6
Apprentissage	442 000	13,2
Mémoire	414 900	12,4
Déficience intellectuelle	117 000	3,5
Troubles émotifs ou psychologiques	517 700	15,4
Nature inconnue	94 400	2,8

*Les pourcentages totalisent plus de 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 2 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus		
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant une incapacité liée à l'ouïe	% ayant une incapacité liée à l'ouïe
CANADA	3 352 300	1 013 700	30,2
Terre-Neuve-et-Labrador	57 500	20 800	36,2
Île-du-Prince-Édouard	17 500	6 300	36,0
Nouvelle-Écosse	144 300	48 400	33,5
Nouveau-Brunswick	97 500	33 300	34,2
Québec	560 100	159 100	28,4
Ontario	1 413 900	427 300	30,2
Manitoba	133 400	41 700	31,3
Saskatchewan	110 100	38 200	34,7
Alberta	320 200	90 600	28,3
Colombie-Britannique	497 700	147 900	29,7

Source : EPLA de 2001

Les hommes ayant une incapacité sont plus susceptibles de déclarer une incapacité liée à l'ouïe que les femmes (38 %, contre 25 %) et ce phénomène s'observe dans tous les groupes d'âge (voir le tableau 3). Par exemple, plus de la moitié (51 %) des hommes de 65 ans ou plus ayant une incapacité ont des troubles de l'ouïe, comparativement à moins d'un tiers des femmes du même groupe d'âge (31 %). Les taux d'incapacité liée à l'ouïe augmentent avec l'âge, tant chez les femmes que chez les hommes.

Autres types d'incapacité déclarés

Il n'est pas rare que s'ajoute un autre type d'incapacité aux limitations d'activités liées à l'ouïe. Seulement 139 800 (14 %) des personnes déclarant des troubles de l'ouïe affirment n'avoir que cette limitation. Environ 76 % (ou 774 100) des personnes ayant des troubles de l'ouïe disent également avoir une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et 64 % (ou 650 500), de la douleur (voir le tableau 4).

Tableau 3 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouie, selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe	% ayant une incapacité liée à l'ouïe
Les deux sexes	15 ans ou plus	3 352 300	1 013 700	30,2
	De 15 à 24 ans	148 000	19 600	13,2
	De 25 à 44 ans	618 300	107 800	17,4
	De 45 à 64 ans	1 162 700	324 600	27,9
	65 ans ou plus	1 423 200	561 600	39,5
Hommes	15 ans ou plus	1 487 800	557 600	37,5
	De 15 à 24 ans	73 000	10 300	14,1
	De 25 à 44 ans	283 900	56 100	19,8
	De 45 à 64 ans	541 400	189 000	34,9
	65 ans ou plus	589 500	302 200	51,3
Femmes	15 ans ou plus	1 864 500	456 100	24,5
	De 15 à 24 ans	75 000	9 300	12,4
	De 25 à 44 ans	334 400	51 700	15,5
	De 45 à 64 ans	621 300	135 600	21,8
	65 ans ou plus	833 700	259 500	31,1
Source : EPLA de 2001				

Les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe sont plus susceptibles de déclarer une incapacité liée à la vision, une incapacité liée à la parole et la communication ou des troubles de mémoire que les personnes déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (voir les tableaux 4 et 1).

Gravité de l'incapacité

La moitié des personnes (508 300 personnes) ayant une incapacité liée à l'ouïe déclarent avoir une incapacité grave ou très grave, comparativement à 41 % des personnes ayant une incapacité quelle qu'elle soit (voir le tableau 5). Environ 24 % des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe ont une incapacité légère, contre 34 % des gens déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Si l'on examine les données sur la gravité selon l'âge, l'écart le plus marqué s'observe dans le groupe des 15 à 24 ans. Dans ce groupe, 8 600 individus (44 %) ont une incapacité liée à l'ouïe grave ou très grave, comparativement à 31 % des

Tableau 4 Répartition des autres types d'incapacité déclarés par les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles de l'ouie, 2001

Types d'incapacité	Répartition des types d'incapacité chez les personnes ayant des troubles de l'ouïe (Nombre)	(%)
Ouïe	1 013 700	100,0
Mobilité ou agilité	774 100	76,4
Vision	237 900	23,5
Parole et communication	138 200	13,6
Déficience intellectuelle	28 900	2,9
Apprentissage	140 100	13,8
Troubles émotifs ou psychologiques	141 500	14,0
Mémoire	150 400	14,8
Douleur	650 500	64,2
Source: 2001 PALS		

personnes déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit. Parmi les gens de 45 à 64 ans ayant des troubles de l'ouïe, 52 % (402 200) ont une incapacité grave ou très grave, contre 45 % de l'ensemble de ceux qui déclarent une incapacité, quelle qu'elle soit.

Parmi les 1 013 700 personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe, 35 600, ou 4 %, n'entendent pas du tout. Près d'un tiers (32 % ou 323 700) des personnes ayant des troubles de l'ouïe utilisent une aide auditive. De ce groupe, un peu plus de la moitié (57 % ou 183 900) des individus déclarent que lorsqu'ils utilisent leur aide auditive, ils ont tout de même de la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne et presque tous (94 % ou 303 800) ont de la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec au moins trois personnes. Plus des deux tiers (69 % ou 222 400) des personnes affirment qu'elles ont du mal à suivre une conversation téléphonique.

Sur les 690 000 personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe qui n'utilisent pas d'aide auditive, la majorité (71 % ou 492 400) a de la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne. Presque toutes (95 % ou 658 300) ont de la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec trois personnes ou plus et 64 % ou 438 900 affirment qu'elles ont du mal à suivre une conversation téléphonique.

Caractéristiques du logement des personnes ayant une incapacité liée l'ouïe et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Répartition géographique

Au pays, 15 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement; parmi les personnes qui n'ont pas d'incapacité, la proportion est de 9 % (voir le tableau 6). Le pourcentage des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et vivant dans un ménage présentant de besoins impérieux varie considérablement selon les provinces. C'est au Nouveau-Brunswick que le taux le plus faible est enregistré (8 %) et le plus élevé, à Île-du-Prince-Édouard (18 %). Il y a également chez les ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement un écart considérable selon les provinces entre les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et celles qui n'ont pas d'incapacité. La différence la plus marquée est observée à l'Île-du-Prince-Édouard (environ dix points de pourcentage) et la moins importante, au Nouveau-Brunswick (à peu près deux points).

Milieux urbain et rural

La probabilité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est plus forte dans les centres urbains qu'en milieu rural, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité. Chez les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe, la probabilité de faire partie d'un ménage en situation de besoins impérieux atteint 15 % dans les agglomérations urbaines et 12 % en régions rurales, comparativement à 10 % et 6 % respectivement chez les personnes sans incapacité.

Mode d'occupation du logement

Le risque de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux est beaucoup plus important pour les locataires que pour les propriétaires, et ce principe s'applique également aux personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe. Un peu moins d'un tiers (32 %) des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et vivant dans un logement locatif éprouvent des besoins impérieux, comparativement à 8 % pour les personnes ayant des troubles de l'ouïe et vivant dans une propriété appartenant à un membre de la famille (voir le tableau 7). Le risque d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement chez les personnes locataires ayant une incapacité liée à l'ouïe est plus élevé que chez les personnes n'ayant aucune incapacité (32 % et 21 % respectivement).

Tableau 5 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant avoir			
	une incapacité, quelle qu'elle soit		une incapacité liée à l'ouïe	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	3 352 300	100,0	1 013 700	100,0
Légère	1 134 800	33,9	247 700	24,4
Modérée	838 800	25,0	257 700	25,4
Grave	903 500	27,0	288 900	28,5
Très grave	475 100	14,2	219 400	21,6

Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouïe		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	147 300	14,5	563 900	16,8	1 757 000	9,1
Terre-Neuve-et-Labrador	3 500	16,8	10 700	18,5	35 900	10,3
Île-du-Prince-Édouard	1 100	17,5	2 500	14,5	6 600	7,8
Nouvelle-Écosse	8 000	16,5	25 100	17,4	55 000	9,6
Nouveau-Brunswick	2 800	8,4	11 700	12,0	31 800	6,7
Québec	19 200	12,1	89 200	15,9	376 300	7,4
Ontario	65 000	15,2	247 800	17,5	772 900	10,5
Manitoba	5 900	14,1	17 300	13,0	40 600	6,6
Saskatchewan	3 400	8,9	12 400	11,3	31 100	6,4
Alberta	13 100	14,5	45 100	14,1	124 800	7,1
Colombie-Britannique	25 200	17,0	102 000	20,5	282 100	11,2

Source : EPLA de 2001

Tableau 7 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

Mode d'occupation du logement	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouïe		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	147 300	14,5	563 900	16,8	1 757 000	9,1
Logement appartenant à un membre de la famille	54 000	7,5	202 300	8,9	673 500	4,8
Logement locatif	93 300	31,8	361 600	33,6	1 083 400	21,1

Source : EPLA de 2001

Pour les personnes ayant des troubles de l'ouïe et vivant dans un logement appartenant à un membre de la famille, le risque de se trouver en situation de besoins impérieux est plus fort que pour les personnes sans incapacité (8 %, comparativement à 5 %).

Âge et sexe

Alors que 48 % des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe sont âgées de 65 ans ou plus, la proportion est de 39 % chez les personnes déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit, et de 12 % chez celles sans incapacité (voir le tableau 8).

Environ 59 % (ou 86 800) des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement sont des femmes. Les hommes ayant des troubles de l'ouïe et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux sont généralement plus jeunes que les femmes (38 % des hommes ont 65 ans ou plus, contre 55 % des femmes).

Tableau 8 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
		ayant une incapacité liée à l'ouïe		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	15 ans ou plus	147 300	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
	De 15 à 24 ans	3 400	2,3	26 500	4,7	386 100	22,0
	De 25 à 44 ans	21 000	14,3	120 700	21,4	755 200	43,0
	De 45 à 64 ans	52 100	35,4	199 200	35,3	402 000	22,9
	65 ou plus	70 900	48,1	217 500	38,6	213 700	12,2
Hommes	15 ans ou plus	60 500	100,0	211 800	100,0	745 100	100,0
	De 15 à 24 ans	1 900	3,1	11 500	5,4	182 200	24,5
	De 25 à 44 ans	10 100	16,7	51 900	24,5	317 200	42,6
	De 45 à 64 ans	25 300	41,8	90 300	42,6	181 200	24,3
	65 ou plus	23 100	38,2	58 100	27,4	64 600	8,7
Femmes	15 ans ou plus	86 800	100,0	352 000	100,0	1 011 800	100,0
	De 15 à 24 ans	1 400	1,6	15 100	4,3	204 000	20,2
	De 25 à 44 ans	10 900	12,6	68 700	19,5	438 000	43,3
	De 45 à 64 ans	26 700	30,8	108 900	30,9	220 800	21,8
	65 ou plus	47 800	55,1	159 400	45,3	149 100	14,7

Source : EPLA de 2001

Tableau 9 Personnes âges de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la situation dans le ménage, 2001

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouie		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	147 300	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Personnes seules	72 600	49,3	261 900	46,4	370 300	21,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	7 000	4,8	38 500	6,8	125 800	7,2
Lone parent family	19 400	13,2	89 300	15,8	407 400	23,2
Familles monoparentales	33 400	22,7	103 200	18,3	241 000	13,7
Couples sans enfants	14 800	10,0	70 900	12,6	612 300	34,8
Source: 2001 PALS						

Situation des particuliers dans le ménage

Les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement sont plus susceptibles de vivre seules ou dans une famille sans enfants. Près de la moitié (49 % ou 72 600) des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et des besoins impérieux vivent seules, par rapport à 21 % (370 300) des individus sans incapacité (voir le tableau 9). Sur les 147 300 personnes ayant des troubles de l'ouïe, 23 % vivent dans une famille sans enfants, comparativement à 14 % des personnes sans incapacité ayant les mêmes besoins.

Si l'on observe la situation des particuliers dans les ménages en situation de besoins impérieux selon le groupe d'âge, un scénario différent apparaît pour les personnes ayant des troubles de l'ouïe. Plus de la moitié (54 % ou 10 500) des individus âgés de 15 à 24 ans ayant une incapacité liée à l'ouïe vivent dans une famille de recensement avec enfants, contre 64 % des personnes sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe qui vivent dans une famille monoparentale sont proportionnellement plus nombreuses (25 % ou 4 800) que les personnes sans incapacité (17 %). Parmi les individus de 25 à 44 ans ayant une incapacité liée à l'ouïe, 16 %, ou 17 200, vivent seuls et cette proportion monte à 17 % chez les personnes de 45 à 64 ans ayant une incapacité de ce type. À l'inverse, parmi les personnes sans incapacité, seulement 9 % des 24 à 44 ans et 11 % des 45 à 64 ans vivent seules. Chez les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe âgées de 65 ans ou plus, 10 % vivent hors famille avec d'autres personnes, comparativement à 6 % pour les personnes sans incapacité.

Table 10 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant, 2001

Statut d'immigrant	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouie		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous statuts d'immigrant confondus	147 300	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Non-immigrants	108 000	73,3	426 500	75,6	1 106 900	63,0
Immigrants	39 300	26,7	137 400	24,4	650 100	37,0
Source : EPLA de 2001						

Statut d'immigrant

Environ 27 % (39 300) des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement sont des immigrants, par rapport à 37 % (650 100) des personnes sans incapacité (voir le tableau 10).

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la majorité des personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un faible revenu : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 89 % chez les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe, comparativement à 77 % chez les personnes sans incapacité (voir l'encadré et le tableau 11).

Sources de revenu personnel

Parmi la population âgée de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, seulement 13 %, ou 18 700 individus, déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, c'est près d'une personne sur deux (48 % ou 843 100). (Voir le tableau 12.) .

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 15 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé : 96 936 $ ou plus
Revenu élevé : 67 812 $ à 96 935 $
Revenu intermédiaire : 46 896 $ à 67 811 $
Revenu modéré : 27 418 $ à 46 895 $
Revenu faible : Moins de 27 418 $

La plupart des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement compte au moins un revenu de sources publiques (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-emploi, suppléments de revenu accordés par la province et prestations d'aide sociale). La quasi-totalité (94 %) des personnes ayant des troubles de l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux ont des revenus de sources publiques, contre 82 % chez les personnes sans incapacité ayant de tels besoins.

Tableau 11 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

Quintile de revenu du ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouïe		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Tous revenus confondus	147 300	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (46 896 $ ou plus)	0	0	*	*	27 200	1,5
Modéré (de 27 418 $ à 46 895 $)	16 300	11,1	59 000	10,5	383 100	21,8
Revenu faible (moins de 27 418 $)	131 000	88,9	501 500	88,9	1 346 600	76,6

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

Tableau 12 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et les sources de revenu personnel

Sources de revenu personnel	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouie		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes sources de revenu confondues	147 300	100,0	563 900	100,0	1 757 700	100,0
Traitements et salaires	18 700	12,7	93 800	16,6	843 100	48,0
Revenu d'un travail autonome	7 500	5,1	20 500	3,6	128 400	7,3
Revenu provenant de sources publiques	137 700	93,5	532 300	94,4	1 434 500	81,6
Autre revenu (pension de retraite; dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne; pension alimentaire pour enfants ou autre type de pension; bourses d'études, etc.)	8 500	5,8	28 500	5,1	121 100	6,9

La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les revenus provenant de toutes les sources ont été déclarés.
Source : EPLA de 2001

Tableau 13 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à l'ouie			sans incapacité		
	(Nombre)	(%)	Incidence of core need	(Nombre)	(%)	Incidence of core need
Canada – Tous niveaux de scolarité confondus	147 300	100,0	14,5	1 757 000	100,0	9,1
Diplôme d'études secondaires non obtenu	93 400	63,4	18,1	708 000	40,3	13,2
Diplôme d'études secondaires	10 700	7,3	11,2	247 400	14,1	8,7
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	3 800	2,6	6,2	53 300	3,0	8,0
Autre diplôme non universitaire	24 000	16,3	11,8	378 900	21,6	7,5
Études universitaires, sans obtention d'un grade	7 000	4,8	12,4	173 600	9,9	8,3
Baccalauréat et études supérieures	8 500	5,8	10,9	195 800	11,1	6,0

Source : EPLA de 2001

Niveau de scolarité

Dans la population ayant une incapacité liée à l'ouïe et présentant des besoins impérieux en matière de logement, le pourcentage des personnes n'ayant pas décroché de diplôme d'études secondaires atteint 63 %, contre 40 % chez les personnes sans incapacité ayant les mêmes besoins. Seulement 11 % des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux ont déclaré avoir fréquenté l'université, comparativement à 21 % des personnes sans incapacité ayant des besoins comparables (voir le tableau 13).

Chez les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe, 15 % présentent des besoins impérieux en matière de logement. La proportion varie toutefois lorsque l'on tient compte du niveau de scolarité et du type d'études. Alors que la plus forte proportion s'observe chez les personnes n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (18 %), c'est chez les personnes ayant un diplôme ou certificat d'une école de métiers que le taux le plus faible est enregistré (6 %). Pour les individus détenant un baccalauréat, la probabilité de vivre dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement est de 11 %.

État de santé

Près de la moitié (49 %) des personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont des troubles de l'ouïe et qui vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « mauvais » (voir le tableau 14).

Tableau 14 Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon le type d'incapacité et l'état de santé général, 2001

État de santé général	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	ayant une incapacité liée à l'ouïe		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	147 300	100,0	563 900	100,0
Excellent	5 400	3,7	21 300	3,8
Très bon	20 900	14,2	92 000	16,3
Bon	42 600	28,9	157 100	27,9
Moyen	42 700	29,0	174 300	30,9
Mauvais	29 900	20,3	95 400	16,9
Non déclaré, refus ou ne sait pas	5 800	3,9	23 900	4, 2

Source : EPLA de 2001

Parmi les personnes ayant déclaré que leur état de santé était « moyen », près des trois quarts (73 %) ont une incapacité grave ou très grave, environ 45 % sont âgés de 45 à 64 ans et 72 % ont trois autres types d'incapacité en plus de troubles de l'ouïe.

Parmi les personnes ayant déclaré que leur état de santé était « mauvais », 88 % ont une incapacité grave ou très grave, 46 % sont âgés 45 à 64 ans et 71 % ont trois autres types d'incapacité en plus de troubles de l'ouïe.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée l'ouïe

Caractéristiques générales

- Trente pour cent des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité ont une incapacité liée à l'ouïe. La proportion la plus élevée est enregistrée à Terre-Neuve-et-Labrador (36 %) et la plus faible, en Alberta (28 %).
- Les hommes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les femmes de déclarer une incapacité liée à l'ouïe (38 % et 25 %, respectivement).
- Chez les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe, 76 % déclarent avoir également une incapacité associée à la mobilité ou l'agilité.

Conditions de logement des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée l'ouïe

Caractéristiques du logement

- Quinze pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement (par rapport à 9 % des personnes sans incapacité). La proportion la plus élevée (18 %) est enregistrée à l'Île-du-Prince-Édouard et la plus faible (8 %), au Nouveau-Brunswick.
- La probabilité de vivre dans un ménage locataire présentant des besoins impérieux est plus élevée pour les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe (32 %) que pour les personnes sans incapacité (21 %).
- Les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et vivant dans un logement appartenant à un membre de la famille sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (8 %) que les personnes sans incapacité (5 %).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- La majorité (59 %) des personnes ayant une incapacité liée l'ouïe et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement sont des femmes.
- Près de la moitié (49 %) des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux vivent seules, comparativement à 21 % de celles sans incapacité.
- Vingt-sept pour cent des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux sont des immigrants, contre 37 % des personnes sans incapacité.
- La majorité (89 %) des personnes ayant des troubles de l'ouïe et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement se situent dans le quintile de revenu du ménage avant impôt le plus faible (moins de 27 418 $ en 2000).
- Dans le cas des individus ayant des troubles de l'ouïe en situation de besoins impérieux, 63 % n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité éprouvant de tels besoins.
- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'ouïe et éprouvant des besoins impérieux, près de la moitié (49 %) considèrent leur état de santé « moyen » ou « mauvais ».

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada en s'adressant aux bureaux régionaux de Statistique Canada, en se rendant sur le site Web de l'organisme, au www.statcan.ca, ou en composant sans frais le 1-800-263-1136.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 13-07-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67038